

CERTIFICAT DE POSITION MILITAIRE 106/59
MODÈLE B

**Prévu par l'article 4 de l'arrangement administratif annexé à la convention franco-israélienne
sur le service militaire du 30 juin 1959**

La Préfète du Gard certifie que le nommé

.....

(NOM en majuscules et Prénoms en minuscules)

Né le à

(date de naissance)

(commune et pays de naissance)

Fils dené à

(NOM du père en majuscules
et prénoms en minuscules)

(commune et pays de naissance du père)

Fils de née à.....

(NOM de jeune fille de la mère en majuscules
et prénoms en minuscules)

(commune et pays de naissance de la mère)

Ayant déclaré avoir, dans l'année de ses dix-huit ans, sa résidence permanente à :

.....

(adresse, code postal et ville)

est tenu d'effectuer ses obligations militaires en France, conformément à l'article 2 de la
convention franco-israélienne sur le service militaire du 30 juin 1959.

Il a été inscrit sur les listes de recrutement en vue de son appel ultérieur sous les drapeaux.

Nîmes, le

La préfète